

Le 13 février 2003

Madame Ginette Giasson
Coordonnatrice du secrétariat de la commission
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec Qc G1R 6A6

Objet: Projet d'agrandissement du lieu d'enfouissement
sanitaire de Lachenaie – Secteur nord

Madame,

La présente fait suite à votre demande du 6 février 2003, concernant l'implantation éventuelle d'une zone tampon autour du site d'enfouissement sanitaire de Lachenaie, sur le territoire de la Ville de Repentigny.

Il va de soi qu'en fonction des circonstances et des problèmes que ce site génère pour notre population habitant dans le secteur de la Presqu'île, la Ville de Repentigny serait disposée à prendre des mesures afin de dédier une partie de son territoire à titre de zone tampon.

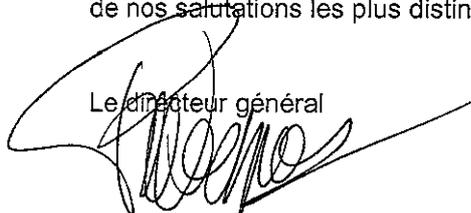
Toutefois, il faut être conscient que les superficies ainsi concernées n'appartiennent pas à la Ville de Repentigny, ni au domaine public provincial ou fédéral et que l'application d'une telle mesure restrictive équivaldrait à une forme d'expropriation déguisée pour les propriétaires concernées, puisqu'ils ne pourraient, à toute fin pratique, plus rien faire avec leur propriété.

Une telle réglementation devrait donc s'accompagner d'une acquisition de gré à gré ou par expropriation de toutes les superficies concernées pour en faire une propriété publique, à moins évidemment, que l'entreprise BFI ne fasse elle-même l'acquisition des dites superficies, ce qui serait minimalement plus décent.

Par ailleurs, il est utile de préciser qu'en fonction des inconvénients déjà subis par les habitants du secteur de la Presqu'île, particulièrement avec les odeurs, émanant du site existant et en considération de l'augmentation substantielle des dits inconvénients si le projet tel que déposé par BFI était accepté, ladite zone tampon devrait être d'une telle ampleur qu'elle pourrait équivaloir à la quasi totalité du territoire actuellement occupé par le secteur résidentiel de la Presqu'île.

Nous espérons que ces renseignements vous seront utiles et vous prions d'agréer, Madame, l'expression de nos salutations les plus distinguées.

Le directeur général


Robert F. Weemaes